

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021



N° 85/2021

Le 16 décembre deux mil vingt et un à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 9 décembre 2021.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, M. Aubry, Mmes Coulon, Flagothier, MM. Rousseau, Lenoble, Mme Barre et M. Matron, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Convers par M. Dubouil, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Choquet par Mme Dollez, M. Rauzier par M. Desmedt, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Delormel par Mme Brunet, M. Berthelot par M. Bourgeteau, Mme Konan par Mme Brunet, Mme Vigne par Mme Barre

ABSENT EXCUSÉ : M. Kwak.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Vente d'un bâtiment.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de la Société Montessori Neokids relative au projet d'implantation d'une micro-crèche sur la commune de St Just-en-Chaussée,

Considérant que la commune de St Just-en-Chaussée souhaite vendre le pavillon dont elle est propriétaire au 202 rue de Paris, libre de toute occupation depuis le départ du Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard en décembre 2015,

Considérant l'évaluation des Domaines en date de 26 novembre 2020,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la cession du bâtiment sis 202 rue de Paris pour un montant de 145 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette transaction.

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise